

ASA CANAL D'ARROSAGE  
MAIRIE  
66370 PEZILLA LA RIVIERE

Délibération du Conseil Syndical du 22 juillet 2019

Le Conseil Syndical s'est réuni à l'ancienne mairie le 22 juillet 2019 à 20 heures trente sous la présidence de Monsieur André GARRIGUE.

Étaient présents : Mrs André GARRIGUE, Clément BADOSA, Jean-Jacques FERRE, Alain CANABY

Absent excusé : M. Louis Villeneuve.

**Demande d'extension du périmètre**

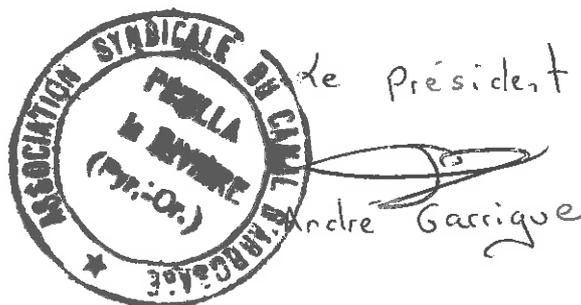
M. le Président explique que dans le cadre du projet de l'irrigation des vignes, il est nécessaire de demander l'extension du périmètre de l'ASA par l'intégration de parcelles sises sur les communes de Pézilla la Rivière et de Calce pour une surface d'environ 280 hectares supérieure à 7 % du périmètre initial de l'Association Syndicale Autorisée.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE** de demander l'extension de son périmètre par l'intégration de parcelles sises sur les communes de Pézilla la Rivière et de Calce pour une surface d'environ 280 hectares supérieure à 7 % du périmètre initial de l'Association Syndicale Autorisée.

**AUTORISE** M. le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Ainsi délibéré les jour mois et an que dessus.

  
de Président  
André Garrigue

Le 19 juin 2020

**LE PRESIDENT DE L'ASA CANAL  
D'ARROSAGE  
31 bis avenue du Canigou  
66370 Pézilla la Rivière**

à

**Monsieur le Préfet  
Préfecture des Pyrénées Orientales  
24, Quai Sadi Carnot  
BP 951  
66951 PERPIGNAN CEDEX**

**OBJET : Demande procédure enquête publique dans le cadre de l'extension périmètre de l'ASA**

Monsieur le Préfet,

Dans le cadre du projet d'extension du périmètre de l'ASA canal d'arrosage de PEZILLA LA RIVIERE et pour donner suite à l'assemblée générale extraordinaire du 22 janvier 2020, nous avons l'honneur de vous demander de bien vouloir diligenter la procédure d'enquête publique.

Pour ce faire, vous trouverez, ci-joint, le procès-verbal de ladite assemblée générale ainsi qu'une copie des feuilles d'émargement.

Dans l'attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

Le Président  
André GARRIGUES

